

L'ABELLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUF.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Jeudi, 5 Juin 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.
Manufactures domestiques—Améliorations internes
EFFECTIFS D'ARMES.
JAMES VILLE—De St. Bernard,
A. LEBLANC—De Passimption,
C. BUSHNET—De Est Baton-Rouge,
N. DELOUET—De St. Martin,
B. MORRIS—Natchitoches.

M. Pierre Derigny sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer M. E. D. White à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ÉTAT.

G. A. Waggonman Chs. Maurian.
P. Lavitour J. H. Shepherd.
M. Duralle D. F. Barthe.
Ant. Ducros.

L'élection d'un alderman pour le 6^{me} district, en remplacement de M. Harper, aura lieu aujourd'hui, depuis 9 heures jusqu'à 5, à l'Hotel des Planters et Merchants, Rue du Canal.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Samedi 31 Mai 1828.
Les membres présents MM. Preston, Laverty, White, Fleytas, Cucullo, Lemonnier et Canonge.

Le greffier donne lecture du journal de la séance précédente et de la lettre du maire.

Ce magistrat demande à être autorisé à prendre les mesures nécessaires pour numérotter les drais et autres voitures de manière à ce qu'elles ne puissent mettre en défaut la surveillance de la police.

Le maire présente ensuite un rapport sur le résultat de l'emploi des condamnés aux ouvrages publics. Le produit de leur travail n'est élevé qu'à 2800 piastres, et la dépense a été de 3242 piastres, sans compter les frais de nourriture, habillement, chaussure, outils brisés ou volés &c.

M. White se plaint de l'extrême négligence des gardes des condamnés. Pour garder 10 ou 12 forçats, il est réellement ridicule d'employer 10 ou 12 hommes. M. Fleytas, voyant de la ville, pense qu'il serait plus avantageux de se servir de nègres loués à raison de 12 piastres par mois. Même en continuant à employer les condamnés, 5 hommes doivent suffire pour en garder quarante, mais M. White est porté à croire que le service serait mieux fait par des nègres.

M. B. Fleytas appuie les observations du préopinant. Les condamnés travaillent le moins possible, et à peine remis en liberté, ils se hâtent de commettre de nouveaux vols pour être remis en prison, où ils boivent, mangent et fument aux frais de la communauté. M. Fleytas voudrait que les forçats fussent réellement forcés de travailler par les piqueurs qui les surveillent.

M. Preston ne partage pas les idées des préopinants sur cette question. Il pense qu'avec plus de fermeté et de discipline, on pourrait tirer du travail des forçats un produit au moins équivalent à la recette. Quand même quelques uns d'eux parviendraient à s'échapper, ils ne pourraient se soustraire à une prompte arrestation qu'en fuyant au plus vite, et dans ce cas l'Etat gagnerait encore à être débarrassé de leur présence. D'ailleurs l'excédent de la dépense sur la recette est peu considérable, et ne saurait balancer les avantages moraux et même financiers que procure l'exemple de la dégradation des forçats. Cet exemple salutaire a prévenu l'an dernier 30 ou 40 procédures criminelles. La peur d'une détresse publique aussi accablante a triomphé de l'audace du crime, et diminué le nombre et la gravité des délits. Même à ne considérer la chose que sous le point de vue financier, le public y a beaucoup gagné, car si l'on réfléchit aux frais énormes qu'aurait entraîné 30 ou 40 procédures; si l'on met en ligne de compte les dépenses de police, et de justices honoraires d'un juge, d'un greffier, d'un shérif; les dépenses de prison qui pour chaque détenu ne peuvent aller à moins de 50 cts. par jour, et de plus les pertes occasionnées par les délits, on trouvera que chaque condamnation de moins a laissé 400 piastres de plus dans les coffres publics.

Une pareille économie n'est pas sans importance pour la ville d'Orléans qui paie à elle seule le tiers des revenus de l'Etat. Cette ville est le refuge des vagabonds du monde entier, et des hommes d'état ne reculeront jamais devant une dépense de quelques centaines de piastres, quand il s'agit de protéger l'existence, la fortune et le repos des citoyens. La ville n'est pas d'ailleurs obligée de payer la nourriture des forçats; c'est une dépense de l'Etat, et la ville a le droit de se faire rembourser de ses avances.

M. White reconnaît la justesse des observations du préopinant; et n'insiste pas sur sa motion dont le but n'était que de réduire le nombre des piqueurs et les dépenses de la ville.

M. Canonge se lève pour présenter une motion qu'il croit propre à corriger les abus existants dans l'organisation actuelle des piqueurs. Il est monstrueux, dit-il, de voir une douzaine de fainéants entretenus par la corporation pour garder une douzaine de coquins. En France, pays où il y a toujours quelque chose de bon à imiter, deux alguazils suffisent pour mener une chaîne entière de forçats; mais ces alguazils sont armés, et ne craignent pas de faire usage de leurs armes. Pourquoi les piqueurs d'Orléans ne feraient-ils pas de même, et à quel égard des égards si scrupuleux

leur envers des scélérats flétris par la justice, des esclaves de la loi qui doivent le travail de leurs bras à la société qu'ils ont outragée, et qui a droit de l'exiger d'eux comme une juste rétribution. S'ils ne veulent pas travailler, c'est à coups de verges qu'il faut les y contraindre. L'hon. membre demande en conséquence qu'un comité spécial soit chargé de rédiger un règlement sur le nombre et la conduite des piqueurs. Il désire que ce règlement soit empreint d'une juste sévérité; que les piqueurs soient à l'avenir armés, et qu'ils sachent se servir de leurs armes. M. Canonge regrette qu'une philanthropie mal entendue ait fait abolir la peine du fouet, la seule qu'on puisse appliquer avec succès dans des cas semblables; et il veut que le bâton fasse justice des rebelles, et le fusil, des fuyards.

La motion de M. Canonge est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Le comité sera composé de MM. Canonge, Preston et White.

(La suite à un prochain n°.)

Le lieutenant L. Rousseau (de la Louisiane) a été promu au grade de *major-commandant*, dans la marine des Etats-Unis.

PARIS, 31 Mars.

La santé du général Lafayette ne lui permettant pas encore de se rendre à la chambre, M. George Lafayette a déposé, en son nom, sur le bureau, la pétition des vétérans de la Légion d'Honneur de l'arrondissement de Meaux, demandant le paiement intégral de leur traitement depuis 1814 jusqu'en 1820. Cette juste et intéressante réclamation s'est déjà élevée de plusieurs autres parties de la France.

Le *Nouvelliste d'Alsace*, du 5 de ce mois, publie l'article suivant:

S. M. le roi notre souverain, par suite de sa sollicitude paternelle pour le maintien et la propagation du pur christianisme évangélique, a ordonné la dissolution d'une société établie dans l'arrondissement de la régence royale de Dusseldorf, se qualifiant d'association filiale des missions, parce que les membres de cette société ont fait naître par leur conduite le soupçon qu'ils se livraient, sous le manteau de la religion, à des actes contraires aux bonnes mœurs et aux lois. S. M., par un ordre du cabinet du 9 novembre de l'année dernière, avait déjà prescrit l'extirpation complète de cette société, et de plus ordonné qu'une poursuite judiciaire eût été entamée contre ceux des membres de cette association; qui seraient trouvés coupables d'actes contraires aux lois.

On nous transmet de Versillac, département de la Creuse, le récit d'un acte de fanatisme révoltant, dont le curé de cette commune s'est rendu coupable. La femme d'un ouvrier venait de mourir. Soit qu'elle ne se fût pas confessée, ou qu'elle ne se fût pas, comme on l'assure, mariée à l'église, le curé refusa long-temps de l'enterrer. Les instances du maire et celles des autorités publiques purent enfin le ramener à des sentiments plus modérés; il consentit même à accompagner les restes de la défunte jusqu'à sa dernière demeure; mais étant arrivé là, au moment où ses parents et ses amis déploreraient sa perte, le curé les interrompit pour leur dire: "A quoi servez-vous pleurer? tout est désormais inutile, son âme est dans l'enfer, et rien ne saurait l'en tirer." Telle fut l'oraison funèbre d'une femme connue par sa vertu, et qui jouissait de l'estime générale.

Nous devons ajouter que l'indignation des parents ayant gagné la commune toute entière, une pétition fut adressée à M. l'évêque de Limoges, qui ne crut pas pouvoir se dispenser de changer la résidence de ce curé si peu charitable.

(Courrier Français.)

FEUILLETON.

La saison des chaleurs a commencé, et le plus noble de nos viscères, le motu universel; le grand foyer chimique où se laborent les idées, les vertus et les vices, les affections et les destins des neuf dixièmes des hommes—l'estomac affaibli par une transpiration surabondante, est incapable de bien digérer ces sucs réparateurs qu'il transforme en combinaisons arithmétiques ou sentimentales, en tirades éloquentes, ou en writs de *distringas*, en spéculations commerciales, politiques, littéraires &c. &c. Dans de telles circonstances, vu l'état de la température, le malaise des estomacs, la stérilité des cerveaux et l'approche de la grande bataille électorale, nous ayons jugé et jugeons convenable de recommander à quiconque manque d'appétit et de génie, l'excellent *BRÈRE IMPÉRIAL DE PIRONNEAU*, dont des épreuves répétées nous ont démontré l'efficacité. Le *billet impérial de Pironneau*, se donne aux uns et se vend aux autres, dans le domicile de l'inventeur, situé à l'angle de l'Esplanade et de la rue de Chartres; c'est la promenade favorite des élégantes et des gourmets.

Nouvelle voiture à vapeur, inventée par M. GURNY.

Les journaux anglais ont beaucoup parlé d'une nouvelle voiture à vapeur dont voici la description.

La voiture, complète dans toutes ses parties, a été examinée, dans les premiers jours du mois de Décembre 1827, par des savants et des artistes de tous les rangs, dans les ateliers de M. Gurny, et le 6 du même mois, ils l'ont vue marcher dans le parc du régent à Londres. Ils ont admiré la facilité avec laquelle, on la guide, la rapidité de sa marche, la simplicité de sa construction; et la sûreté parfaite du résultat de cette expérience les a convaincus que dans très-peu de temps elle recevra la sanction du public, tandis que l'applica-

tion du même principe aux autres effets du tirage devient presque universelle, attendu l'économie qu'elle procure comparativement à l'emploi des chevaux. Quelques voyages d'expérience ont dû être entrepris depuis: on avait l'intention de commencer par celui de Windsor afin de montrer cette invention au roi.

La chaudière de la machine est formée de tubes au nombre d'environ quarante, en fer forgé et soudé, disposés en deux séries qui viennent se joindre à la partie supérieure, et figurent un fer à cheval placé verticalement. C'est dans l'intérieur de ce fer à cheval que se trouve le foyer. Le tout est enfermé dans une caisse en tôle. Il y a quatre tuyaux de cheminée, par lesquels s'échappe l'air comburé, sans donner de la fumée, attendu qu'on y brûle du coke et du charbon de bois. Tout cet appareil est placé sur le derrière de la voiture.

Les réservoirs d'eau et de vapeur, ou plutôt les *séparateurs*, ainsi qu'on les nomme, sont aussi placés derrière la voiture et envoient l'eau dans les tuyaux où elle se convertit en vapeur; de là le fluide passe dans les deux cylindres qui sont disposés sous la voiture, et dont les pistons, de moyen de bielles impriment les mouvements aux roues de derrière. Un réservoir d'eau alimentaire est placé aussi sous la voiture, et il est rempli de nouveau à chaque relais. Sa contenance est d'environ 25 litres, et il suffit pour une marche de plus d'une heure. Au moyen d'un régulateur, on peut imprimer aux roues un mouvement de dix à dix milles par heure et même plus, si cela devenait utile.

La voiture à la forme d'une diligence ordinaire, portant six personnes dans l'intérieur, et quinze à l'extérieur, sans compter le guide qui est aussi le mécanicien. Cette voiture a six roues, les deux de derrière, qui reçoivent seules le mouvement, des pistons, ont cinq pieds de diamètre; celle du milieu, qui sont celles de devant dans les diligences ordinaires, ont trois pieds neuf pouces; et les deux roues de devant, ou *directrices*, ont trois pieds. Le guide est placé au-dessus de ces dernières, et les dirige au moyen d'un levier à poignée. Il a à sa portée la tige d'une sonnette à gorge pour guider l'introduction de la vapeur; il peut ainsi régler, à volonté, le mouvement de la voiture, accélérer, retarder, arrêter sa marche, même la faire reculer.

Lorsqu'il s'agit de monter des pentes rapides, la voiture est munie de jantes à mouvement alternatif, qui ajoutent à l'action des roues. Ces jantes sont mues par la machine, à la volonté du guide, ainsi que des forçats qui entraînent les roues de derrière, et en ralentissent les mouvements dans les descentes. Le dessus de l'impériale de la voiture est à neuf pieds au-dessus du sol.

Le poids total de la voiture et de tous les appareils est porté à quinze cents kilogrammes. La détérioration de la route est moindre que celle causée par quatre chevaux, dans le rapport de un à six. Les pieds-choux font l'effet de pilon, qui tendent continuellement plus que les roues à détruire les routes. Lorsque les roues sont à large jantes, au lieu d'être étroites, M. Mar-Adam pense qu'elles font aux routes plus de bien que de mal.

L. S. B. LENORMAND.
N. D. R. Un des points les plus importants a été de mettre les voyageurs à l'abri de toute espèce d'accident, et de leur inspirer une entière sécurité. En effet, ils ne courent aucun danger, lors même que la chaudière, ou plutôt l'assemblage de quarante tuyaux cylindriques qui la remplacent viendrait à éclater: Le seul accident possible serait la rupture de l'un des cylindres, et par conséquent une diminution momentanée d'un 40^e dans la puissance de la vapeur. Mais le mécanicien conducteur peut sur-le-champ réparer le dommage, en remplaçant par un autre cylindre celui qui sera hors de service. Il est tout-à-fait très-peu probable qu'une semblable rupture puisse avoir lieu. Car avant de faire usage des cylindres, on les soumet à une pression cinquante fois plus forte que celle qui est nécessaire pour mettre la voiture en mouvement.

LA BALEINE ET LE MATÉLOT.

Le capitaine d'un bâtiment baleinier qui était à Valparaiso, rapporte qu'étant à la recherche des baleines, il en aperçut une forte grande qui était à peu de distance de son navire. Les canots furent aussitôt armés; et la baleine, attaquée avec vigueur, reçut une blessure mortelle. En se débattant, elle fit chavirer un des canots qui étaient à sa poursuite, et malheureusement un matelot se trouvait à sa portée; elle le saisit par la jambe, et elle l'aurait infailliblement dévoré si elle eût conservé assez de force; mais la mort du monstre débarrassa le matelot, que l'on parvint avec peine à faire remonter à bord. Il fallut lui couper la jambe, et il souffrit cette opération avec le plus grand calme. Quelques instans après, le capitaine lui, ayant demandé ce qu'il éprouvait lorsqu'il était dans la mâchoire de la baleine: "Ma foi, répondit le matelot, je pensais qu'elle pourrait aisément fournir soixante barils de fort bonne huile."

Un médecin, très-fort à l'épée, fut insulté un jour par un homme qui lui avait tiré d'une maladie grave. "Monsieur, dit l'Écalsup, je vous demanderais raison, si j'étais sûr de ne pas vous tuer; mais comme votre pratique est bonne, je dois me tenir de ma force, à moins cependant que vous ne vous regardiez comme vaincu à la première saignée."

ÉDUCATION.—Une personne qui a rempli plusieurs années les fonctions de maître de langues dans des collèges et des familles, souhaite obtenir de l'emploi. Elle a enseigné avec succès le Latin, le Grec, le Français et l'Anglais, ainsi que les branches inférieures de l'éducation. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NILLE-ORLÉANS.

Expédiés.
Navire Benj. Morgan, Muthien, Philadelphie, Samuel P. Morgan et co.
Brick Rowena, Murray, Londres, A. R. Taylor.
Brick Forrester, Wheatland, Hambourg, Gotschalk et Reimers.
Göel. Alligator, Canna, Mobile, Capitaine.

Bateau de remorque, Hercules, de la Passe S. O. ayant mis en mer le navire James Cropper—Il a remorqué dans le port, le navire W. Brown, il a annoncé l'arrivée du navire Jane, de Liverpool. Navire W. Brown, en 41 jours de Liverpool; à B. Story, cargaison, 12 caisses 11 ballots marchandises, 93 ps d'emballage, 23 paniers fayance, 330 sacs sel à B. Story; aussi un assortiment de marchandises à A. Lockhart et co; Gordon, Forstall et co; 300 sacs sel à Palfry, Dyan et co. Bateau à vapeur Crusader, de Vicksbourg, avec du coton, et des peaux.

Entrées.
Göel. Hope, Clark, du Texas, avec 96 balles coton à paquets peaux de chevreuil au propriétaire à bord.

En Rivière.
Navire Jane, capt. Holmes, de Liverpool, avec une cargaison de divers marchandises à Whittall, Jaudon et co; Dennistoun et co; B. Booth et co; Council, Lessasser et Kishaw; M. White; W. Alderson; Rogers, Slocomb et co; T. Reilly, W. D. Wil; Hill et Henderson; Wilkins et Linton; J. H. Clark; et au capitaine.

Parti.
Hier soir, bateau de remorque Porpoise, Wood, pour la Balize et la Passe S. O. avec les navires John & Elizabeth, le Peruvian, le Cashmere, et le brick Bohema, à la remorque.

THEATRE D'ORLÉANS.

Dinanche prochain, 8 Juin, La 1^{re} représentation des

COMPTES DE TUTELLE.

Vaudrille nouveau en un acte, de Merville et Bayard.

Précédé d'une représentation de

LA VIEILLE.

Opéra en un acte, paroles de Scribe, musique de Félics.

Le spectacle commencera par

LES DEUX EDMOND,

Vaudrille en deux actes de Barré, Huet et Desfontaines.



Le Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, à l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gauthier, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N° 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter. On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin.

Pour Rio Brasso, de Deus, et la Colonie d'Australie.

La goëlette Little Zoë, capt. Berven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce moi. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON, Rue de la Levée, N° 51.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot régulier, capt. Burdecs, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à

LEVI H. GALE, Rue Conti N° 20.

POUR BORDEAUX—Passage seulement.

Le beau navire, fin voilier, le MERIDIEN, capt. Adams partira positivement le 10 juin courant. Ayant des emménagements commodes, il peut recevoir trois ou quatre passagers de plus. La table sera excellente.—Pour passage, s'adresser à

J. LE BLANC, Rue Royale, N° 122.

Passage pour l'Angleterre ou la France.

Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment à deux chambres vastes et aérées etc. S'adresser sur le champ au capitaine à bord, vis-à-vis le Principal, du 29 Mai.

S. P. MORGAN et Co.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en déballage de la goëlette Octavia, et à vendre par

ISAAC D. VOSE, N° 58, rue Bienville.

GRAISSE—1000 fréquins de belle graisse ferait, propre à l'exportation, à vendre par

C. D. JORDAN.

RECU par les navires Mogul et Eugène, venant de Liverpool et à vendre par les soussignés:

Jolis mouchoir madras, des Indes à carreaux, percale 4 et 6-4.

Osnabourg Strelitz, Limbourg bleu.

Cotonade marbrée, Indiennes, chaussons bleus, mouchoirs Romale bleus.

EN MAGASIN—

Draps superfins noir, vert et olive.

Kerseys blanc et noisette.

Plaines gris et blanc, couvertures, calinons.

Chemises de flanelle, de Tricot.

Chaussons gris.

Robes de mousseline à bords imprimés.

Madapolans &c. &c.

Toutes les marchandises ci-dessus ont droit au drawback.

5 juin KENNEDY & DUCHAMP.

BEURRE—En débarquement du bateau à vapeur Jubilee, 37 fréquins beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co.

Ventes Publiques.

Jeudi 5 Juin, à l'encoignure des rues St. Philippe et Remparts, à 4 heures de l'après midi, un assortiment de meubles, consistant en: lits, bureaux, chaises, tables, jaloux, tableaux, petits pianos, batterie de cuisine; aussi, divers outils de bijouterie.

Jeudi 5 Juin, au bureau du shérif, à 4 heures après-midi, une quantité de marchandises sèches, consistant en flanelles, coton, couvertures, souliers, habillemens, mouchoirs, &c.

Jeudi 5 Juin, par le Marchat des E. U. à la Bourse, les sloops Tiget, Emprasa et Brillant—à 6 mois de terme.

Samedi 7 Juin, à la bourse, par T. Mossy, une propriété composée de deux terrains contigus, au faubourg de la Course, coin des rues Constante et Edouard, avec une maison neuve, briquée entre poteaux.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, au Principal, une quantité de Meubles saisis.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, par le Marchal, au Principal, un Drai saisi; aussi, des Commutables, 6 matelas, bois de lits, ustensils de cuisine, et autres articles saisis.

Mardi 10 Juin, par le Maire, à midi, la ferme des huîtres.

Mercredi 11 Juin, à 4 heures, sur la Levée, face de la Donane, deux Châlans contenant du sable, un poêle et divers articles saisis.

Vendredi 13 Juin, par le Register des Testaments, à la résidence de feu Henry Dundee, coin des rues St. Philippe et Condé, les Meubles du défunt—Conditions, comptant.

Mardi 17 Juin, par Dutillet, à la Bourse, une Matresse nommée Lea, de 18 à 20 ans—payable comptant.



SAMEDI PROCHAIN

Aura lieu à la Bourse, le Tirage de la

LOTÉRIE

De l'Eglise Evangélique Française,

PREMIÈRE CLASSE.

LES GROS LOTS SONT DE

3,000, 5,000, 4,000, 2,000, 2,000, 1,500

et un grand nombre de lots inférieurs.

Billets—entiers 6 piastres, demi 3, et quarts une demi.

à l'heureux Bureau de

F. V. BARBET.

Rue St. Louis, No. 37, face de la Poinsse.

Qui a constamment vendu des billets, qui ont obtenu de forts lots.

4 juin

COURDES PREUVES.—Jeudi 5 Juin 1828,

l'exposera en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Marigny Dautrive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuses et St. Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de l'Etat No. 2, un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du bayou Queue de la Tortue; ayant 40 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, bornés des deux côtés par les terres des Etats-Unis.

Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois; et le lot de terre paroisse Lafayette à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne lère, qualité en, débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par

J. LEBLANC, Rue Royale.

16 mai

Leçons particulières.

UNE personne bien recommandée, possédant parfaitement la langue anglaise, et connaissant aussi les langues française et latine, désirant s'employer pendant une couple d'heures tous les jours, à donner des leçons particulières. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, très-bien recommandé, désire trouver une place de teneur de livres dans un café, ou dans un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abelle, où l'on fournira les meilleurs renseignements.

28 mai.

800 de RECOMPENSE.

Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé; l'autre est jeune, très vigoureux, et a été volé à la paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera au soussigné, rue de l'Esplanade No. 146.

9 mai—3

ESCLAVE EN MARONNAGE

PARTI maronné dans le courant de ce mois, de chez la soussignée, une négresse ercole nommée CATHERINE, d'âge de 5 pieds 2 pouces, mesure française, figure allongée; elle est marchande et est partie maronnée avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêterait, recevra une récompense de dix piastres, en la conduisant à la geôle, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.

31 mai—3f. Mmes. ROUQUETTE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 30 Mai 1828.

D. Prieur,

31 Mai Maitre

CHEVAL TROUVÉ.

IL a été trouvé le 13 de ce mois, sur la Levée, entre les deux Halles, un cheval azeulan, petite taille, marqué M. J. sur la cuisse droite. Il n'a pas d'autre marque distinctive. Il a été trouvé sans selle ni bride. On prie le propriétaire de le réclamer, en s'adressant à

17 mai. JEAN GOFFROD.

Rue de la Levée.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

1^{er} mai JOHN HAGAN & Co.

SUGAR—100 hds, very prime sugar, landing this morning, for sale by

March 25 PETERS & MILLAR.